



Cotisation pour la participation au 14^{ème} défi Saison 2018-2019

N'oubliez pas de régler votre cotisation annuelle en faveur de la section de pétanque la somme de **50 frs (80 frs pour les non-membres)**, à payer selon les coordonnées postales ci-dessous avant le commencement du 1^{er} match du défi, cela en conformité avec le règlement n°2 de la section de pétanque.

Compte postal	:	10-701838-4
IBAN	:	CH28 0900 0000 1070 1838 4
BIC	:	POFICHBEXXX
Adresse	:	Association des Sourds Vaudois Section pétanque 1000 Lausanne

Sans ce paiement, vous ne pourrez pas jouer pour le défi !!!
Merci de votre compréhension. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'oubli de ou de retard de votre part.

Et aussi apportez votre **gobelet personnel** à chaque dimanche pour éteindre votre soif !

Le comité

